

## « PLACE DES FEMMES DANS NOS SOCIÉTÉS FRANÇAISE ET MAROCAINE »

De retour dans ce cadre maintenant familial, après avoir apprécié quelques douceurs et autres spécialités marocaines, nous accueillons une toute autre réflexion, sur la place des femmes dans nos sociétés française et marocaine.

**Ouverture des débats par Virginie TCHOFFO**, Conseillère municipale déléguée aux droits des femmes

**Comment intégrer la dimension du genre dans les pratiques artistiques et les projets culturels ? Pourquoi l'acte de création est-il encore majoritairement masculin ? L'égalité hommes/femmes est-elle un idéal partagé ? Quel engagement est laissé aux femmes dans la société ?**

### **Orateurs :**

- Le Dr Rita EL KHAYAT, Auteure de *La femme artiste dans le monde arabe* (éditions de Broca, 2011)
- Jeanne MENGUY, Présidente du Collectif H/F pour la lutte contre les discriminations hommes/femmes dans les domaines de l'art et de la culture
- Maître Zahra ZAOUI, Avocate spécialiste du droit des femmes au Maroc et Présidente de l'Association Aïn Ghazal à Oujda, Présidente de la Commission des Affaires sociales et de la Solidarité du Conseil économique et social marocain,
- Pr Ouafa BRAHIM, Professeure de l'Université d'Oujda
- Dominique LEMAIRE, CORIF (Collectif Régional pour l'Information et la Formation des Femmes)
- Samira EL AYACHI, Auteure de *La vie rêvée de Mademoiselle S.* (éditions Sarbacane, 2007)

**Modératrice :** Stéphanie Pryn, sociologue à Lille 3

### **L'entrée des artistes :**

Avec Virginie Tchoffo, dynamique conseillère municipale déléguée au Droit des femmes, nous entrons dans le vif du sujet.

Tout d'abord, présentation du brillant aéroportage qui nous apportera sa réflexion en la personne pour commencer du Dr Rita El Khayat aux multiples visages : doit-on évoquer le médecin psychiatre, la psychanalyste, l'anthropologue ou encore l'écrivaine à l'importante bibliographie, et dont le dernier ouvrage, qui nous intéresse directement, s'intitule « *La femme artiste dans le monde arabe* » ? Ce livre met en lumière l'itinéraire historique de celles-ci, et évoque les pratiques antiques contemporaines entre l'Occident et le Monde Arabe.

Trois siècles durant, en France, des femmes se sont tour à tour élevées contre leur condition, en rangs de plus en plus serrés, jusqu'à aboutir aux mouvements féministes contemporains.

**D'Olympe de Gouges à la parité, passant par Simone de Beauvoir ou Simone Weil, elles n'ont cessé d'œuvrer pour conquérir les mêmes droits que les hommes, cependant qu'au fil des années les femmes marocaines ont également su se faire une place et jouer un rôle capital dans la société, présentant ainsi une autre image d'elles-mêmes que celle renvoyée, au 19<sup>e</sup> siècle, par les écrivains et peintres orientalistes.**

Jeanne Menguy interviendra en qualité de Présidente du collectif pour la lutte contre les discriminations hommes/femmes dans les domaines de l'art et de la culture. Vaste programme, mais quel chemin déjà parcouru, exposé avec bonheur dans le cadre d'une fort belle exposition de peinture qui se tient actuellement au château de Chamerolles dans le Loiret sur les femmes en peinture, muse, inspiratrice, créatrice, du 18<sup>e</sup> siècle à nos jours, d'Urèle Peigné (1780-1853), élève de Chardin (qui n'avait tout de même droit qu'aux natures mortes...) à Jeanne-Claude Donat de Guillebon, femme du célèbre Christo, également créatrice d'œuvres éphémères.

Notre juriste sera M<sup>e</sup> Zahra Zaoui, avocate spécialiste du droit des femmes au Maroc et présidente de l'Association Aïn Ghazal à Oujda, Présidente de la Commission des Affaires Sociales et de la Solidarité du Conseil économique et social marocain.

Le cénacle ne serait pas complet sans une brillante universitaire, en la personne de la Professeure Ouafa Brahim de l'université d'Oujda.

Nicole Gadrey nous apportera son expérience acquise à la présidence du CORIF (Collectif Régional pour l'Information et la Formation des Femmes).

La jeune Samira El Ayachi sera devant nous la preuve même qu'« *aux âmes bien nées...* », déjà éditée mais aussi conseillère municipale !

Enfin la gastronomie rejoindra la parole en la personne de Fatema Hal, l'une des plus grandes spécialistes de la cuisine marocaine en France, dont elle fait profiter les heureux clients de son restaurant « *Mansoura* » à Paris tout en étant par ailleurs auteur de deux ouvrages culinaires.

Stéphanie Pryen, sociologue à Lille 3, sera la modératrice.

Après avoir comme il se doit salué et remercié nos intervenantes, Virginie Tchoffo cerne le débat ; il s'agira, pour commencer, de réunir les éléments permettant de situer la place des femmes dans la société.

Partons des législatives.

Sur les 577 députés du Palais Bourbon, 155 sont des femmes, soit 26,8% des sièges, un record dans la Ve République ! Même si certaines figures féminines importantes de la vie politique françaises ont été défaites au second tour des élections législatives, telles que Ségolène Royal, Nadine Morano, Marine Le Pen ou Michèle Alliot-Marie, cinquante femmes supplémentaires ont fait leur entrée au Palais Bourbon, où elles n'étaient que 107 sous le quinquennat de Nicolas Sarkozy, et sept lors de la première législature de la Ve République ! Et parmi les partis politiques, le PS fait figure de bon élève, avec 37% de femmes élues parmi les députés, soit 106 sièges occupés par la gente féminine sur les 280 gagnés par les socialistes. A l'inverse, avec seulement 27 femmes élues pour 194 hommes à l'UMP, ce parti semble confirmer le machisme plusieurs fois dénoncé dans cette formation, par les militantes elles-mêmes. (Melly.fr)

Au Maroc, dans le même temps :

67 femmes ont été élues sur 367 soit 17 % de femmes députés.

Mais il ne demeure que 13 % de femmes Maires en France, Lille faisant figure d'exception pour les grandes villes. Le mot d'ordre reste donc « *mobilisation* ». Et toujours en pointe, la ville de Lille aura choisi de se responsabiliser en signant la charte pour l'égalité hommes/femmes dans la vie locale, et en programmant un plan d'action. A chacun d'agir, et, reconnaissons, avec Virginie Tchoffo, que « *ces petits pas construisent la société de mieux-vivre ensemble* ». Perpétuel combat !

Deux tables-rondes, annonce Stéphanie :

- Les enjeux de la place des femmes dans la société, du travail des femmes et égalité professionnelle
- Question relative au champ artistique et culturel

Le collège de Wazemmes, en liaison avec le CORIF, et une avocate spécialisée dans le droit des femmes, ont travaillé sur ces thèmes. Emouvante prestation toute en simplicité des jeunes de quatrième. Ne dit-on pas que la vérité sort de la bouche des enfants ? On oublie de préciser qu'elle a souvent un goût amer pour leurs aînés

**Les filles, les garçons, n'ayez pas peur du regard des autres, choisissez un métier de qualité !**

**Les femmes et les hommes peuvent faire le métier qu'ils/elles veulent. Quand ils/elles veulent. Les femmes ne sont pas des objets, alors respectez-les ! Tous égaux, peu importe le sexe, la couleur, l'origine, la religion.**

**A Oujda comme à Lille, femmes et hommes sont égaux en droit...Mais dans les faits, ici et là-bas, on constate beaucoup d'inégalités...**

**À vous de les faire reculer !**

Zahra Zaoui, nous explique que la société marocaine a vu évoluer la place des femmes au cours de cette dernière décennie, dans le calme, par voie de négociations diplomatiques mais aussi encore et toujours par la mobilisation et le combat.

**« Ce printemps, que l'on dit arabe, les femmes le revendiquent en priorité ! »**

Le Maroc avait été jusqu'ici épargné par les soubresauts des printemps arabes. Le voilà pourtant qui devient à son tour le théâtre d'une révolte et d'une manifestation de rue organisée par des femmes indignées par le suicide d'une adolescente contrainte d'épouser son violeur. Au Maroc, qui organisait en décembre dernier un sommet des femmes arabes pour l'égalité du genre à travers les nouvelles technologies, les associations féminines ne manquent pas.

Elles viennent de trouver une cause qui les mobilise ensemble, toutes générations confondues : l'abrogation de l'article 475 du code pénal qui permet à l'agresseur d'échapper aux poursuites judiciaires s'il épouse sa victime. Cette dernière s'appelait

Amina, elle avait 16 ans, l'âge de toutes les illusions. Elle a préféré la mort à la coexistence avec son violeur. Certes Amina a été une victime expiatoire d'une loi qui institue de fait une double peine, mais elle s'est surtout sacrifiée sur l'autel d'une tradition séculaire qui croit restaurer l'honneur de la femme en lui faisant épouser son bourreau.

La nouvelle Constitution marocaine de 2011 « ouvre la loi à l'élargissement du référentiel normatif... le droit est l'arme contre l'inégalité et la misère », poursuit-elle.

Que de progrès résulteront de ce texte suprême ! Zahra Zaoui nous déroule, à partir de ce socle solide, tous les bienfaits dont bénéficiera sans nul doute la société marocaine : bannissement de toute forme de discrimination, renforcement de l'égalité hommes/femmes par application du principe de parité, ouverture officielle du droit de pétition, d'usage cependant ancien, puisqu'un million de signatures avaient été récoltées pendant la Révolution des Femmes, consécration de la régionalisation, renforcement du droit de la famille et du cadre de la nationalité.

« La nouvelle Constitution s'annonce extrêmement libérale et démocratique », estime Jean-Noël Ferrié, politologue spécialiste du monde arabe et directeur de recherche au CNRS. Libérale, parce qu'elle devrait comporter de nouveaux droits et créer une Cour constitutionnelle. L'égalité entre hommes et femmes devrait être constitutionnalisée et « la Constitution devrait reconnaître, indirectement, la liberté de conscience », par le biais de références à des conventions et traités internationaux.

Les Marocains pourraient également avoir la possibilité de saisir la Cour constitutionnelle nouvellement créée et ainsi faire progresser leurs droits. Selon Jean-Noël Ferrié, les organisations féministes pourront l'utiliser pour attaquer certaines lois inégalitaires, comme celle qui s'applique en matière d'héritage. Le politologue évoque également la possibilité d'un référendum d'initiative populaire. (*Le Monde*, 18/06/2011)

Par ailleurs, de nouveaux mécanismes voient le jour. On peut citer notamment la création du Conseil Économique et Social, qui contribuera au renforcement de la démocratie participative. Le Ministère du Développement Social aura pour axe majeur de réduire les inégalités de genre, assurant ainsi les bases de la justice sociale, de faciliter l'accès des femmes aux postes de responsabilité et de décision, de promouvoir l'entrepreneuriat féminin, de lutter enfin contre la violence à l'égard des femmes et des petites filles. La délégation interministérielle des Droits de l'Homme rend un rapport annuel évaluant l'engagement des ministères sur la question de l'égalité.

Le Conseil National des Droits de l'Homme vient en renfort de ces diverses actions. Au niveau local, la Charte communale de 2009 a introduit la Commission de l'égalité et de la parité, sans grand pouvoir mais... elle existe.

C'est de la contribution féminine au développement régional que nous entretiendra le professeur Ouafa Brahim. Ton professoral, précision chirurgicale, intitulé sobre :

**« Contribution féminine au développement régional »**

Les données ne sont pas contestables et la statistique est douloureuse.

Le taux d'activité des femmes est trois fois inférieur à celui des hommes : 25,8% contre 75,3%. Le taux de chômage des femmes diplômées atteindrait 35,23% contre 22,86% pour leurs homologues masculins. En matière de création d'entreprises, le taux descend cruellement à 10%, 13% pour les coopératives et 1% sont propriétaires terriennes !

Notons au passage que les disparités entre le Maroc et la France en termes d'avancées existent, elles sont nettement moins prononcées que l'on pourrait le croire. Un certain nombre d'obstacles persistants à l'égalité homme/femme demeurent malheureusement que l'on retrouve dans nos deux contrées : l'accès à l'éducation, la ségrégation, les postes de cadres réservés aux hommes, l'état matrimonial, les responsabilités familiales, le manque d'implication de l'homme dans la sphère privée, l'absence d'infrastructures sociales facilitant vie familiale et professionnelle... Liste non exhaustive, vous vous en doutez. Cet exposé d'une grande clarté et empreinte de pragmatisme nous fait descendre des hautes sphères où nous avait entraînés Me Zaoui.

Ces discours sont complémentaires, mais nous voyons clairement que l'émancipation de la femme marocaine se fera concrètement à partir des sphères administratives les plus modestes. Ce que la Région, la Commune, feront pour la femme, cette dernière le leur rendra au centuple. Gagnant gagnant ?

Et nous voici bien proches des préoccupations de Nicole Gadrey, Présidente du CORIF, lorsqu'elle nous déclare clairement que si le droit en France est « assez solide », en revanche, de son point de vue, les pratiques ne sont pas à la hauteur. Et de revenir sur les législatives, dénonçant en politique le travers consistant à juger principalement les femmes sur leur physique. Ainsi pense notre oratrice : la tendance qu'ont les hommes à se coopter entre eux ne facilite guère l'arrivée des femmes aux postes de responsabilité.

Nicole Gadrey nous rappelle que le 20<sup>e</sup> siècle a été celui de l'éducation des femmes ... sinon celui des femmes.

1850 : La loi Falloux oblige les communes de plus de 800 habitants à ouvrir une école primaire spéciale pour les filles.

**1848 : instauration du « suffrage universel » masculin**

1863 : Victor Duruy, ministre de l'Instruction publique, crée les cours secondaires pour jeunes filles, jusque-là interdits.

**1861 : Julie Daubié première femme bachelière**

1874 : Première loi tentant de protéger les femmes au travail : les femmes ne peuvent travailler dans les mines, ni travailler le dimanche.

**1871 : Louise Michel, communarde, est déportée à Nouméa**

1880 : La loi Camille Sée organise l'enseignement secondaire féminin (il est différent de celui dispensé aux garçons).

1881 : Loi autorisant les femmes à ouvrir un livret de Caisse d'épargne sans l'autorisation de leur époux.

1882 : Lois Jules Ferry : l'école primaire est obligatoire et gratuite pour les filles comme pour les garçons.

1884 : Loi autorisant le divorce, aux mêmes conditions qu'en 1804.

1892 : Loi limitant la journée de travail à 11 heures pour les femmes. Il est interdit de les faire travailler la nuit (*loi mal appliquée*).

**1900 : Jeanne Chauvin première femme avocate.**

**1903 : Marie Curie reçoit le prix Nobel de Physique**

1907 : La femme mariée qui travaille a le droit de disposer de son salaire (mais pas de gérer ses autres biens).

1908 : Libéralisation du droit au divorce : il est autorisé, à la demande des deux époux, après 3 ans de séparation de corps.

**1908 : Madeleine Brès, première femme à exercer la médecine.**

1909 : Loi instituant un congé de maternité de 8 semaines, sans traitement.

1915 : Les femmes disposent de l'autorité paternelle en l'absence du mari, et pour la durée de la guerre.

1920 : Loi faisant de la contraception et de l'avortement un délit pénal. Les institutrices obtiennent l'égalité de rémunération avec les hommes.

1924 : L'enseignement secondaire est le même pour les filles que pour les garçons.

1928 : Loi instituant le congé de maternité.

1932 : Création des Allocations Familiales.

**1936 : le gouvernement Léon Blum compte 3 femmes sous-secrétaires d'État.**

1938 : Loi reconnaissant à la femme une « capacité juridique » restreinte : droit d' « ester en justice », de témoigner, etc.

1941 : Le divorce est interdit pendant les trois premières années suivant le mariage; ensuite aussi, sauf en cas de sévices graves et répétés.

**1941 : officialisation de la fête des mères.**

1942 : L'avortement est considéré comme un crime contre l'État, passible de la peine de mort.

1944 : Une ordonnance d'Alger accorde aux femmes le droit de vote et le droit d'éligibilité. Les femmes sont admises dans les jurys d'assises.

1945 : Rétablissement du divorce aux conditions de 1908. Loi instituant le congé de maternité obligatoire et indemnisé à 50%. **34 femmes sont élues députées.**

1946 : Le préambule de la Constitution pose le principe de l'égalité des droits entre hommes et femmes.

1965 : Réforme du régime matrimonial de 1804 : la femme peut gérer ses biens, ouvrir un compte en banque, exercer une profession sans l'autorisation de son mari.

1965 : L'enseignement technique est ouvert aux filles.

1967 : Loi Neuwirth autorisant la contraception ; celle-ci sera remboursée en 1974.

1970 : La mère devient l'égale du père en matière d'autorité parentale.

1971 : Loi rendant obligatoire l'égalité des salaires entre les hommes et les femmes pour un même travail.

1974 : Loi Veil autorisant l'IVG, sous certaines conditions.

1975 : Libéralisation du divorce.

**1980 Marguerite Yourcenar, première femme à l'Académie française.**

1983 : Loi Roudy, qui interdit toute discrimination professionnelle en raison du sexe.

1986 : Circulaire légalisant l'emploi du féminin pour les noms de métier.

1993 : Arrêt de la Cour de cassation condamnant le viol entre époux.

1998 : Féminisation des noms de métier. Loi réprimant les violences conjugales, et loi sanctionnant le harcèlement sexuel au travail.

2000 : Réforme de la Constitution : la loi « favorise » l'égal accès des hommes et des femmes aux mandats électoraux et aux fonctions électives. Loi en faveur de la parité hommes/femmes en politique.

A noter que la loi sur le harcèlement sexuel a été abrogée récemment en raison de son imprécision provoquant à juste titre la colère des associations féministes. L'abandon notamment des procédures en cours ne cesse d'inquiéter

**Après l'abrogation surprise de la loi sur le harcèlement sexuel le 4 mai par le Conseil constitutionnel, les sénateurs doivent examiner, mercredi 11 juillet, un nouveau texte qui rétablit ce délit, afin de combler le vide juridique.**

Le gouvernement a présenté un texte en urgence, élaboré par la ministre de la justice, Christiane Taubira, et par celle des droits des femmes, Najat Vallaud-Belkacem, l'idée étant que la nouvelle loi soit adoptée définitivement à la fin de juillet. Le texte prévoit une définition plus claire du harcèlement sexuel et un alourdissement des sanctions.

Le Sénat devrait l'adopter dans le consensus, mais après l'avoir enrichi. La Haute Assemblée s'est beaucoup investie sur cette question, avec pas moins de sept propositions de loi émanant de tous les groupes politiques dont des apports ont été intégrés dans le texte du gouvernement. Elle avait également mis en place un groupe de travail qui a longuement auditionné les parties en présence. De nombreuses associations ont salué le texte du gouvernement mais l'ont jugé inabouti.

### **TROIS NIVEAUX DE GRAVITÉ :**

Le projet de loi a retenu trois niveaux de gravité du délit - le harcèlement « *simple* », « *aggravé* » et « *avec circonstances aggravantes* » - assortis de sanctions différenciées.

La commission des lois du Sénat a modifié le texte original en précisant et en éclaircissant encore plus le délit et en ne retenant que deux sanctions : deux ans d'emprisonnement et 30 000 euros d'amende pour le harcèlement « *simple* » et « *aggravé* », peine portée à trois ans et 45 000 euros en cas de circonstances aggravantes (relation d'autorité, victime mineure de quinze ans ou vulnérable...). Le projet de loi rétablit également la cohérence entre le code pénal et le code du travail.

*Le Monde, 11/07/2012*

De 624 étudiantes en 1900, elles sont aujourd'hui 600 000, soit plus que leurs homologues masculins ! Toutefois, si elles réussissent mieux dans leurs études, il n'en reste pas moins qu'elles rencontrent plus de difficultés à entrer dans la vie active. Seuls les goûts de chacun devraient conduire à tel ou tel métier, au delà des stéréotypes sexués attachés aux activités professionnelles.

**Par ailleurs, aujourd'hui encore, les filles consacrent 4 heures aux tâches familiales et domestiques, contre 2 heures pour les garçons.**

Si les livres pour enfants couvrent encore des stéréotypes sexués, « *femme à la cuisine et homme au ... fauteuil* », il convient d'observer, avec Nicole Gadrey, qu'y compris au sein des collèges s'établissent entre garçons et filles des relations inégalitaires accompagnées de violence.

Que dire enfin des salaires ? 27 % de différence au détriment de la femme, dont l'infériorité se retrouve dans les évolutions de carrière...



Alors en effet, s'interroge l'intervenante, pourquoi les lois existantes sont-elles si peu ou mal appliquées en France ? A cela l'on peut ajouter que si l'engagement associatif des femmes est important (60 %), 33 % seulement sont présidentes.

Les solutions passent par une réflexion sur les freins à la mixité. Par chance, les jeunes s'intéressent à ces questions, et les mentalités pourraient rapidement évoluer, pourvu qu'ils soient éduqués à l'égalité dès le plus jeune âge. « *Faire vivre les questions d'égalité dans le champ culturel est un axe majeur* ».

**« Le succès ou l'échec d'une révolution peut toujours se mesurer au degré selon lequel le statut de la femme s'en est trouvé rapidement modifié dans une direction progressive. »**

**Angela Davis**

Des questions fusent : *quid* des statistiques au Maroc et en France, des structures existant au Maroc pour l'égalité hommes/femmes ; s'agit-il uniquement d'intentions ou de vœux pieux ou existe-t-il concrètement des solutions et mesures efficaces ?

M<sup>e</sup> Zahra Zaoui répond à cela qu'il existe certes de nouvelles législations ; il semble cependant qu'à elles seules, ces dispositions ne peuvent atteindre le but recherché. Il y va de la responsabilité de chacun, d'une reprise d'un système éducatif défailant. Et... le pouvoir législatif appartient toujours aux hommes !

A un reproche concernant son optimisme (7 femmes ministres en 2007, aujourd'hui une seule cautionnant le viol d'Amina), M<sup>e</sup> Zaoui déplore que « *les mentalités ne sont pas toujours au rendez-vous* ». Mais voyons de plus près qui est, ou plutôt qui était Amina que nous avons seulement évoquée jusqu'alors. Amina était une jeune fille de 16 ans, qui s'est récemment donné la mort après avoir été contrainte, « *pour sauver l'honneur* », d'épouser son violeur et ce, sous les « *bénédictions* » de l'art. 475 du Code pénal marocain, aux termes duquel « *Quiconque sous violences, menaces ou paroles, enlève ou détourne ou tente d'enlever ou de détourner un mineur de moins de 18 ans, est puni de l'emprisonnement de 1 à 5 ans et d'une amende de 200 à 500 dirhams. Lorsqu'une mineure nubile ainsi enlevée ou détournée a épousé son ravisseur, celui-ci ne peut être poursuivi que sur la plainte des personnes ayant qualité pour demander l'annulation du mariage, et ne peut être condamné qu'après que cette annulation du mariage a été prononcée.* »

**M<sup>e</sup> Zaoui poursuit : « *Tout le monde exige la révision de cette loi inique. Tous les codes doivent être en adéquation avec l'esprit et la lettre de la nouvelle Constitution.* »**

Mais dans quel cadre organiser les débats ? Y a-t-il même une culture du débat public ? La tension gagne au hasard d'une nouvelle question autour du MALI (Mouvement Alternatif pour les Libertés Individuelles) qui regroupe des jeunes persécutés, notamment en raison de leurs idées laïques et donc refusant le ramadan. En corollaire, sera évoquée la toute-puissance de la monarchie et de la religion.

C'est Nicole Gadrey qui reprend la parole pour insister à cet égard plus encore sur la nécessité d'enseigner l'égalité dans le système éducatif, afin d'éradiquer toute culture d'une relation homme/femme hiérarchique, martelée par médias et jeux.

Notre intervenante de la salle ne s'en tiendra pas là : quid des persécutions ? En renfort, une autre personne évoquera l'art. 222 du Code Pénal sanctionnant la rupture du jeûne.

Hassan Ammari, de l'Association Marocaine des Droits de l'Homme, viendra également conforter Mme X en martelant : « *primauté de la décision du Roi ; pas d'Etat de droit au Maroc ; pas de citoyenneté.* » Selon des rapports de l'AMDH, 2 femmes sur 3 sont analphabètes ! Pourquoi le Maroc est-il bon dernier en matière de performance, d'évolution, d'enseignement, mais aussi de santé, puisque 2 femmes enceintes sur 3 décèdent encore au moment de l'accouchement ?

Hassan Ammari poursuit son inventaire désespérant : il n'existe pas de liberté de croire ou de ne pas croire. Et de s'interroger : « *Peut-on comparer la situation de la France et celle du Maroc ?* » Décidément, l'optimisme de M<sup>e</sup> Zaoui n'est pas partagé par tout le monde, car, reprend l'intervenant :

**« (tout) débat autour de la Constitution (est) difficile quand le roi est chef de la justice, des armées, commandeur des croyants, sûreté nationale... constitutionnellement ! »**

« *On respecte les droits de la femme... à condition de respecter les coutumes locales et culturelles... Beaux textes pour l'extérieur mais la réalité est dramatique* ». Sur ce triste constat s'achève cette première table ronde.

Le Dr Rita El Khayat regrette l'impression de sécheresse ressentie au long des exposés précédents « *brillants mais techniques* ».

Une anecdote plaisante pour commencer : revenant de l'exposition du Quai Branly « *Les Maîtres du désordre* », un lapsus a fait demander au Dr El Khayat un billet pour « *les maîtres du chaos* » renvoyant ainsi à la « *fitna* » arabe (division, discorde). Se qualifiant de « *métisse culturelle* », le Dr El Khayat se présente elle-même comme « *allant vers l'universalisme dans (sa) pensée* ».

**« C'est la culture qui permettra de transformer toutes les civilisations du monde. »**

Selon le Dr El Khayat toujours, le travail des femmes artistes est universel, mais son propre travail, qui tendait à l'universel, n'a pas été reconnu comme tel, mais comme œuvre de femme arabe, et a été relégué dans la case « *orientaliste* ». « *L'art est une transgression, il suppose le désordre de la fécondité, une violence* » poursuit notre intervenante, et « *la femme artiste transgresse, provoque le désordre et est donc combattue* ». Il n'est que de remonter le temps.

Au 19<sup>e</sup> siècle, la femme artiste était assimilée à une prostituée. Mary Cassatt a fui d'Amérique pour les Beaux-Arts de Paris. Au fil du temps, fin 19<sup>e</sup> début 20<sup>e</sup>, les femmes artistes sont là pour le plaisir des hommes ...sous toutes les latitudes...

A l'époque de la Renaissance italienne, Artemisia Gentileschi, une des premières grandes femmes peintres de l'histoire, n'a-t-elle pas, en avance sur son temps, brisé toutes les lois de la société afin de conquérir liberté et gloire ? Sa vie, axée autour du viol dont elle a été victime, nous a été contée avec talent par Alexandra Lapière.

### **Les artistes féminines ont été pionnières dans la libération des femmes, bientôt suivies par les enseignantes.**

Relevant cet état particulier que celui de femme artiste, qui exclut toute appartenance identitaire, Mme El Khayat cite G. Sand qui constatait joliment « *une femme sera toujours plus artiste, plus poète dans sa vie* ».

Las, ces transgressions successives, facteurs de progression, ne sauraient être acceptées « *dans les contrées arabo-islamique* ». Sanction, punition, toujours une épée de Damoclès...

Et cependant...

Vision à visage découvert de la femme, C. Remitti, à l'origine du Raï ; jeune Marocaine enterrée vivante car elle refusait de se prostituer.

Ghita El Oufir, grande pianiste, qui a permis l'évolution de la musique andalouse.

Chaibia, un des plus grands peintres du 20<sup>ème</sup> siècle, analphabète, qui a exposé dans les plus célèbres musées du monde et dont les toiles atteignent des sommes considérables !

On n'arrêtera jamais leur action ; elles sont de plus en plus nombreuses, dans le cinéma, le droit, l'enseignement...

Tant d'efforts déployés au fil du temps, tant de femmes courageuses qui ont peu à peu fait bouger les lignes ne font encore pas qu'à ce jour le but soit atteint. Et cette situation à mi-chemin est bien fragile encore, et légitime une angoisse liée aux risques de l'islamisation.

Ces risques de l'islamisation sont d'autant plus préoccupants face à l'immense faiblesse culturelle et au problème lié à la qualité de l'instruction. Le Dr El Khayat a pu constater le niveau déplorable de l'université d'Agadir. Déjà en 1960, Charles André Julien, historien et journaliste français, spécialiste du Maghreb, écrivait une lettre historique, signalant la fermeture aux langues non-arabes, après ethnocide culturel sur tous les dialectes culturels, « *infirmes dans un monde globalisé* ».

*Pendant la période de l'économie dirigiste, tout livre devait recevoir le visa d'un comité de relecture. Aujourd'hui, contrairement à la télévision, frappée par un monopole d'État, dans l'industrie du livre il n'existe plus de censure officielle. Par exemple, en 2001 nous avons publié Zarta! (« Déserteur ») un roman de Mustapha Benfodil. Il l'a écrit pendant*

*son service militaire, en pleine guerre civile, et le moins qu'on puisse dire c'est qu'il n'était pas tendre avec l'univers de l'armée...*

*En revanche il existe bel et bien une forme d'auto-censure. En Algérie il y a ce que l'on appelle le triangle de l'interdit : sexe, politique, religion. Si vous parlez de ces sujets, vous risquez d'avoir des problèmes.*

*Soane Hadjadj (éditeur algérien d'« ICI MAGHREB »)*

Au Maroc, le ministre de la Communication a appelé à faire de l'art propre !

Quel est l'avenir du festival cinématographique d'auteur à Rabat ; 50 ans de travail et d'efforts !

Devra-t-on demain renoncer à représenter visages et personnes ? Propos entendus par l'oratrice. Interdiction déjà faite aux Iraniennes de chanter :

**une chanteuse tuée au Pakistan tout récemment, car, comme chacun sait, la voix est un organe phallique.**

Voilà qui ne va pas relever le moral de l'assistance !

Mais voici apparaître Jeanne Menguy, qui se donne (et nous donne) pour tâche de repérer les inégalités entre les hommes et les femmes, et conséquemment, d'interpeller les pouvoirs publics et le grand public. Jeanne Menguy a déjà été présentée, comme Présidente du Collectif Hommes/Femmes pour la Lutte contre la Discrimination Hommes/Femmes, dans les domaines de l'art et de la culture.

D'emblée les chiffres de l'inégalité « *dans la grande famille des artistes* », établis par le Ministère de la Culture : 78 % des spectacles sont mis en scène par des hommes, 85 % écrits par des hommes. Une seule femme (A. Mnouchkine) au Festival d'Avignon en 65 ans. 70 % des centres chorégraphiques dirigés par des hommes et 80 % des théâtres. Un centre dramatique national sur 33 est dirigé par une femme alors qu'ils étaient encore trois en 2004.

**Les budgets de production sont donnés et reçus par des hommes.**

Le Collectif met en lumière des discriminations et souhaite une prise de conscience de cet état de fait même si l'on manque encore de chiffres dans le cinéma et les musiques actuelles.

Le statut d'intermittence est jugé plutôt bon, de par sa souplesse, bien que précaire.

Le rapport « *Reine Prat* » met en évidence plusieurs stéréotypes : l'homme auteur et sa muse ; les réseaux de sociabilité masculine, sans équivalents féminins ; le masculin érigé en neutre : ce serait la norme qui stigmatise le féminin, convertissant la moitié de l'humanité en minorité.

Jeanne Menguy poursuit par l'anecdote d'une joueuse de cor, laquelle ayant remporté un concours de recrutement après audition derrière un paravent, se verra ensuite critiquée quant à la capacité de sa cage thoracique. Munie d'un certificat hospitalier, elle a gagné en justice.

Que dire de l'éternel problème de l'accès aux postes de responsabilité ? Elle sera toujours seconde derrière le chef et de ce fait hésitera à poser sa candidature !

### **Oui, en France non plus la loi n'est pas toujours appliquée.**

Questionnée sur l'existence de mesures coercitives ou incitatives, Jeanne indique quelques avancées : quotas imposés par la loi Sauvadet en 2012, laquelle traitait notamment en sous-titre III chap. 1 de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes ; charte pour l'égalité signée dans le Nord-Pas-de-Calais ; création du Ministère des Droits de la Femme ; action du Collectif.

Députée cependant, Jeanne conclut ainsi : « *Tant que l'on se résignera à notre sort, je crois que les femmes ne sont pas près de faire autre chose qu'infirmière ou princesse* ».

Petit aparté de Rita : « *Je suis une amie de Prat et nous avons beaucoup milité pour que G. Sand entre au Panthéon ... sans succès* ».

Samira El Ayachi, de sa voix douce et dans sa simplicité toute d'apparence, nous livre sa vision personnelle du problème. Relativement à la difficulté d'être au Maroc, dans une société patriarcale, il fait bon être fille voire garçon d'origine étrangère en France, c'est même un atout, ajoute-t-elle.

Les représentants d'Oujda croient savoir que le Maroc est multiple sur la condition de la femme. Différences qui tiendraient à la géographie, au statut social ?

### **Il y aurait bien DES femmes et DES Maroc.**

Une famille traditionnelle, modeste, réunira en son foyer 3 générations, ce qui interdit toute vie personnelle, la fille restant inférieure au garçon sans parler de la belle-fille !

Dans les familles plus riches, on parle parfois anglais ou français, il y a plus d'espace, de l'intimité, des téléphones portables...

Tradition, émancipation, la femme marocaine oscille entre deux courants.

Beaucoup de femmes doivent travailler dans les grandes villes pour s'émanciper ; mais de retour à la maison (à Oujda dans notre exemple) plus de sortie après 17h, pas de musique non plus. Beaucoup de contradictions apparaissent inévitablement entre liberté et pression sociale.

L'orateur relève à cet égard un paradoxe : de jeunes hommes au chômage, à côté de femmes qui travaillent. « *La société marocaine change comme le monde avec l'Internet, les révolutions arabes... l'intégration des MRE (Marocains vivant à l'étranger)... interfère sur les mentalités* ». Du chemin reste à faire pour ces femmes qui ne parlent pas, écrasées de tabous. « *Au-delà des figures et des mythes, il faut donner les moyens de la création aux artistes femmes, la femme est une mère créatrice...* »

Nathalie, chorégraphe, nous relate ses expériences chez les « *petits papoteurs mixtes* » par elle réunis. Il semble que les petits papoteurs aient dirigé d'emblée le fer à repasser chez les filles et le ballon chez les garçons.

Hélas, trois fois hélas...

L'expérience suivante l'amènera à la triste constatation que toutes les femmes ne sont pas féministes. Pourquoi ?

Jeanne nous explique qu'une grande partie des femmes se voient encore comme garantes d'une tradition.

**« Non la femme n'est pas une chose, un pur réceptacle. Elle pétrit son enfant de ses sentiments et de ses idées comme de sa chair ; esclave, elle ne peut créer que des esclaves. »**

**André Léo, *La Femme et les Moeurs*, 1869**

L'idéal : un partage équitable des tâches entre les hommes et les femmes. L'idéal selon Patricia : femmes et hommes tous féministes !

Oui, il s'agit bien d'idéal !

Mais Patricia constate plus sérieusement que 40 ans après les années 70 et leurs avancées décisives, il a fallu, après une régression, « *réinventer* » le féminisme.

Et dans 40 ans ?

Y aurait-il quelque chose de Sisyphe dans toute cette affaire ?

Auteur : Bertrand Mesemaecker